

Office de Tourisme de Villeneuve Loubet

16, avenue de la Mer

06270 VILLENEUVE LOUBET

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



19, RUE ALPHONSE 1^{ER}
06200 NICE

Office de Tourisme de Villeneuve Loubet

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Office de Tourisme de Villeneuve Loubet,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office de Tourisme de Villeneuve Loubet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'Annexe Comptable figurant à la rubrique « Règles et Méthodes Comptables » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers et à la mise à jour du Plan Comptable Général.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

DocuSigned by:

D4BA3366C540474...

Cyrille Verrière

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	34 017	26 279	7 738	11 105
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	26 613	18 961	7 651	2 458
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		60 630	45 241	15 389	13 563
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	1 296		1 296	634
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	350		350	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	3 183		3 183	4 425
	Charges constatées d'avance	8 357		8 357	4 498
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	176 407		176 407	170 831
TOTAL (III)		189 593		189 593	180 389
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		250 223	45 241	204 982	193 952

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	110 889	101 041
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	5 192	9 849
	Total des fonds propres (situation nette)	116 081	110 889
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		4 607
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		4 607
	Total des fonds propres	116 081	115 496
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	14 801	14 801
	Total des provisions	14 801	14 801
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 004	911
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 181	19 464
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	56 626	43 110
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	290	170
	Total des dettes (1)	74 100	63 655
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	204 982	193 952
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	73 097	62 744
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	14 185	15 828
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	30 772	21 593
	dont ventes de dons en nature	27 628	20 632
	Ventes de prestations de service	36 576	35 453
	dont parrainages	6 366	6 055
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	375 000	375 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		5 500
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 902	290
Total des produits d'exploitation		458 435	453 663
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	10 843	3 800
	Variation de stocks	(662)	51
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 083	14 900
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	80 187	92 047
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 722
	Salaires	265 400	241 331
	Cotisations sociales	80 194	74 692
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 040	4 363
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 600	
Total des charges d'exploitation		460 684	432 906
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 249)	20 757

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 249)	20 757
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 183	4 425
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		3 183	4 425
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 183	4 425
RESULTAT COURANT avant impôts		934	25 182
	Produits exceptionnels	4 607	
	Charges exceptionnelles		14 801
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 607	(14 801)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		349	532
TOTAL DES PRODUITS		466 226	458 088
TOTAL DES CHARGES		461 033	448 239
EXCEDENT ou DEFICIT		5 192	9 849
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		(27 414)	(17 299)
Prestations		(3 007)	(17 488)
Personnel bénévole			
TOTAL		(30 421)	(34 787)

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **204 982 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **466 226 euros**
 - un total charges de **461 033 euros**
 - dégage un résultat de **5 192 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE VL** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement ANC 2018-06 sur les associations et du règlement PCG ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Mode : Linéaire

Durée :

- Immobilisations incorporelle : 2 à 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

L'Association Office de Tourisme de VL a pour buts

L'accueil et l'information sur l'offre touristique de Villeneuve Loubet (VL) auprès de la clientèle ;
La promotion du tourisme de VL et l'étude des mesures tendant à l'accroître ;
La publication de brochures, affiches, dépliants et leur diffusion dans la commune et dans les offices de tourisme avoisinants ;
La gestion des actions de promotion générale ou de programmes particuliers ;
L'étude, le montage et la commercialisation de produits touristiques ;
La mise en œuvre d'événements à but touristiques ;
L'exploitation d'installations touristiques s'il y a lieu.

Subventions d'investissement

« La subvention de 4 607 € qui apparaissait dans les fonds propres au 31.12.2021 sur la ligne « fonds propres complémentaires » a été reclassée au 31.12.2022 dans une autre rubrique des fonds propres sur la ligne « subventions d'investissement ». Ce changement de rubrique fait suite à la nouvelle réglementation comptable des Associations. »

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Subvention mairie de Villeneuve Loubet : 370 000€

Subvention conseil général : 5 000€

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Rémunérations brutes des dirigeants de l'association : 54 962.11€

CHARGES A PAYER

	MONTANT
Provision repos compensateur	6 943.88€
Provision congés payer (CP)	24 491.48 €
Charges sur provision CP	8 686.52 €
Charges sur repos	2 462.82 €

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Fournisseurs FNP	4 500 €
TOTAL	47 084.70 €

PROVISIONS POUR CHARGES

Les provisions pour charges sont destinées à couvrir le départ à la retraite prochain de deux salariés

FCA

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
34 106		(89)			34 017
34 106		(89)			34 017

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 645				3 645
	Instal., agencement, aménagement divers	3 039				3 039
	Matériel de transport	12 975	6 954			19 929
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 659	6 954				26 613

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

TOTAL	53 765	6 866				60 630
--------------	---------------	--------------	--	--	--	---------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres		23 001	3 278	26 279
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 001	3 278	26 279

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		3 625	20	3 645
	Matériel de transport		3 039		3 039
	Matériel de bureau, mobilier		10 536	1 742	12 278
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 200	1 761	18 961

TOTAL	40 201	5 040		45 241
--------------	---------------	--------------	--	---------------

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		14 801		14 801
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres	14 801	(14 801)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 801			14 801
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	14 801			14 801
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	350	350	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	3 183	3 183	
	Charges constatées d'avance	8 357	8 357	
TOTAL DES CREANCES		11 890	11 890	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 181	16 181		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	31 435	31 435		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 805	20 805		
	Impôts sur les bénéfices	1 393	1 393		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 991	2 991		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	290	290		
TOTAL DES DETTES		73 097	73 097		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	101 041	9 849			110 889
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	9 849	(9 849)	5 192		5 192
Situation nette	110 889		5 192		116 081
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 607			4 607	
Provisions réglementées					
TOTAL	115 496		5 192	4 607	116 081

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		8 357	8 357
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 357

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION AIDE APPRENTI		290	290
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			290

--

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	(18 127)	(12 000)
CHARGES DE COPROPRIETE	(2 691)	(5 299)
MISE A DISPOSITION LOCAUX STOCKAGE	(5 395)	
MATERIEL MIS A DISPOSITION	(1 200)	
	(27 414)	(17 299)
Prestations		
ENTRETIEN DES LOCAUX	(3 007)	(2 753)
ENTRETIEN DU VEHICULE		(42)
FRAIS ELECTRICITE		(5 033)
MISE A DISPOSITION SAISONNIERS ETE		(9 660)
DIVERS		
	(3 007)	(17 488)
Personnel bénévole		
Total	(30 421)	(34 787)